

NOUVELLE PRODUCTION
CRÉATION AU THÉÂTRE DE CAEN

THÉÂTRE MUSICAL

jeudi 13 et vendredi 14 novembre, à 20h

théâtre de Caen

Musiques interdites

Acte[Six]

Samuel Hengebaert direction musicale

David Lescot mise en scène

En partenariat avec Le Mémorial de Caen, dans le cadre de la commémoration du 80^e anniversaire de la libération des camps et de l'exposition « Varian Fry, les chemins de l'exil ».

PRODUCTION : ACTE[SIX]. COPRODUCTION : THÉÂTRE DE CAEN, LE MÉMORIAL DE CAEN.

« L'art est l'ultime forme de l'espoir. »

Gerhard Richter

Lieu de création lyrique, attentif à toutes ses formes d'expression, le théâtre de Caen ouvre sa saison de théâtre musical avec *Musiques interdites*, une nouvelle création portée par le collectif Acte[Six]. Coproducteur du spectacle, le théâtre de Caen a accueilli l'équipe artistique en résidence, en septembre dernier. Et accueillera la première le 13 novembre, dans le cadre de la commémoration du 80^e anniversaire de la libération des camps. Je tiens d'ailleurs à remercier notre partenaire, le Mémorial de Caen. Coproducteur du spectacle à nos côtés, il a ainsi permis de porter à deux le nombre de représentations sur notre plateau. En outre, la création de *Musiques interdites* entre en parfaite résonance avec l'exposition que le Mémorial consacre au journaliste américain Varian Fry. Ce dernier a permis l'exfiltration vers le continent américain de nombreux artistes et intellectuels européens au début des années 40 : Alma Mahler, Marc Chagall, André Breton, Max Ernst, Hannah Harendt...

Je me réjouis de retrouver à cette occasion le metteur en scène David Lescot, un habitué de la maison désormais (*J'entends des voix*, *La Force qui ravage tout*, *La Flûte enchantée*, *La Chose commune*, *Ceux qui restent...*). Je me réjouis également que nous puissions permettre à Acte[Six], collectif fondé par le spalliste et altiste Samuel Hengebaert, de proposer au public son premier projet scénique. Dirigée par Samuel Hengebaert, cette création est dédiée aux musiques censurées par le Reich allemand dans les années 30. Un important répertoire musical connu également sous la sinistre appellation d'*Entartete Musik* (« Musiques dégénérées »), du nom de la cruelle exposition imaginée par le pouvoir nazi en 1938 à Düsseldorf : présenter les œuvres et les artistes bannis car jugés non conformes à l'idéologie du parti – jazz, musiques tziganes, musique sérielle et atonale, cabaret, compositeurs communistes ou de confession juive... Cette censure ira jusqu'aux compositeurs de confession juive de l'époque baroque !

C'est dans ce répertoire méconnu, pourtant témoin du foisonnement novateur de la scène musicale outre Rhin de l'entre-deux-guerres, que David Lescot et Samuel Hengebaert ont puisé pour écrire ce cabaret musical d'aujourd'hui, à la fois ironique et profondément poignant. À la tête de cette scène éphémère qui alterne textes, chants et musiques, deux extraordinaires « Madame Loyal » : les mezzo-sopranos Lucile Richardot – Artiste lyrique de l'année aux *Victoires de la musique classique 2025* – et Éléonore Pancrazi – Révélation artiste lyrique aux *Victoires de la musique classique 2019*. Ce programme fait également l'objet d'un coffret CD sorti en septembre chez Oktav Records.

Porter ce répertoire oublié à nouveau à la scène est bien sûr un devoir de mémoire mais c'est aussi redonner à ces œuvres et ces artistes la place qu'ils méritent. Si leur redécouverte enrichit de manière exceptionnelle le répertoire et le champ des études musicologiques, elle met à jamais en échec l'entreprise de destruction nazie. Et démontre à nouveau l'extraordinaire puissance de la création artistique.

Autre motif de satisfaction : la création de *Musiques interdites* sur notre plateau fera l'objet d'une captation par France 3 Normandie.

Belle découverte à toutes et tous !

Patrick Foll,
directeur du théâtre de Caen



MUSIQUES INTERDITES

jeudi 13 et vendredi 14 novembre, à 20h
durée : 1h20

En partenariat avec le Mémorial de Caen, dans le cadre de la commémoration du 80^e anniversaire de la libération des camps et de l'exposition « Varian Fry, les chemins de l'exil ».

Gideon Klein (1919-1945), **Hanns Eisler** (1898-1962), **Erwin Schulhoff** (1894-1942), **Salomone Rossi** (1570-1630), **Alban Berg** (1885-1935), **Gioan Pietro Del Bueno** (1610-1657), **Paul Dessau** (1894-1979), **Viktor Ullmann** (1898-1944), **Zikmund Schul** (1916-1944), **Ernst Křenek** (1900-1991), **Ilse Weber** (1903-1944), **Friedrich Holländer** (1896-1976), **Kurt Weill** (1900-1950) musiques

Samuel Hengebaert direction musicale
David Lescot texte et mise en scène
Amalia Lambel dramaturgie et collaboration artistique
Vincent Pépin régie générale
Rémi El Mahmoud création lumières
Thomas Marchalot régie lumière
Olga Karpinsky création costumes
Johane Travers-Mougel production

Éléonore Pancrazi, Lucile Richardot mezzo-sopranos

Julien Beautemps accordéon
Alexis Gournel, Adam Laloum piano (en alternance)
Josèphe Cottet violon baroque
Omer Bouchez violon
Hélène Desaint alto
Alexis Derouin violoncelle
Julie Dessaint viole de gambe
Eloy Orzaiz clavecin et orgue
Mélanie Flahaut basson

PRODUCTION : ACTE[SIX] ; THÉÂTRE DE CAEN ; LE MÉMORIAL DE CAEN.
Ce programme est soutenu par la Fondation Orange, la DRAC Hauts-de-France, la Région Hauts-de-France et le Département de l'Oise, ADAMI, SPEDIDAM, Fondation pour la Mémoire de la Shoah.

ET EN TOURNÉE

Atelier Lyrique de Tourcoing > 15 novembre 2025
Théâtre de la Barcarolle-Saint-Omer > 17 janvier 2026
Le Tandem d'Arras > 28 et 29 janvier 2026
Opéra de Rouen > 4 juin 2026

Munich. Janvier 1933. Figures flamboyantes de l'*underground* allemand des années 1920, Erika et Klaus Mann, les deux aînés du *Nobel de littérature* Thomas Mann, ouvrent Le Moulin à poivre, un cabaret avant-gardiste politique à la programmation foisonnante et ouvertement anti-nazie. Le succès est immédiat mais vite assombri par l'arrivée de Hitler au pouvoir et l'avènement du III^e Reich quelques semaines plus tard. Très vite, les cabarets sont interdits, car déclarés « impurs » par le pouvoir. De même que toutes les musiques considérées comme trop modernistes – le jazz, le cabaret, la musique dodécaphonique ou sérielle – et celles composées par des artistes juifs ou communistes, jugées « étrangère[s] à l'essence allemande ». Nombre de compositeurs seront alors diffamés, persécutés, contraints à l'exil ou bien déportés et assassinés. Plus de deux cents. Ce répertoire interdit fit même l'objet d'une sombre et cruellement ironique exposition organisée par le III^e Reich, intitulée « Entartete Musik » – en allemand « musique dégénérée ».

Pour faire entendre à nouveau ce répertoire oublié, sa grande diversité, le metteur en scène David Lescot imagine un cabaret comme celui des Mann. Parce que derrière son apparente légèreté et sa plaisante dimension, le cabaret est aussi un art profondément politique et à sa façon, un acte de résistance, de courage. Pour mener ce cabaret éphémère, deux « Madame Loyal » – Lucile Richardot et Éléonore Pancrazi – au ton ironique et impitoyable « sachant retourner le discours du pouvoir contre lui-même pour lui laisser le soin de se déshonorer tout seul ». Et au programme : de célèbres compositeurs comme Kurt Weill, Alban Berg, Paul Dessau ou Paul Hindemith ; d'autres, injustement méconnus, comme Viktor Ullmann et Ilse Weber, morts à Auschwitz ; Friedrich Holländer, compositeur prolifique de revues, de chansons et de musique pour le cinéma – dont le film *L'Ange bleu* avec Marlène Dietrich – le théâtre... ; ou encore le compositeur baroque italien Salomone Rossi, frappé par une absurde censure a posteriori.

Ce cabaret d'aujourd'hui fait revivre tout un pan de notre patrimoine musical européen et toute la vitalité de cette scène allemande de l'entre-deux guerres, riche d'explorations, de nouvelles formes et expérimentations. Et là où hier l'art a été faussé et instrumentalisé par un despotisme barbare, quand aujourd'hui, les extrémismes et l'obscurantisme se réveillent, c'est aussi lui redonner toute son authenticité et sa pleine et entière puissance.

Alban Berg (1885-1935)

4 Gesänge op. 1 (1910) – traduction de l'allemand par **Amalia Lambel**
Schlafen, Schlafen – texte de **Heinrich Heine**, traduction de l'allemand
par **Amalia Lambel**

Paul Dessau (1894-1979)

Jewish Dance, Allegro vivo (1940)
Das Deutsche Miserere (1943), arrangements par **Julien Beautemps** (2000)
sur un texte de **Bertolt Brecht** (1898-1956), traduction de l'allemand
par **Amalia Lambel**

Hanns Eisler (1898-1962)

Präludium und Fuge über B.A.C.H. pour trio à cordes op. 46 (1934)
Andante con moto – Etwas fließend – Sehr Breit – Allegretto (ma non troppo)

Friedrich Holländer (1896-1976)

An allem sind die Juden Schuld – traduction de l'allemand par **Amalia Lambel**
Die Herren Männer – texte de **Kurt Tucholsky** (1890-1935), traduction
de l'allemand par **Amalia Lambel**
Jonny, wenn du Geburtstag hast – traduction de l'allemand
par **Amalia Lambel**
An allem sind die Juden schuld – texte original de **Friedrich Holländer**,
paroles arrangées par **David Lescot**, traduction de l'allemand
par **Amalia Lambel**

Gideon Klein (1919-1945)

Trio pour violon, alto et violoncelle (1944)
I – Allegro

Ernst Křenek (1900-1991)

Jonny spielt auf (extraits) – traduction de l'allemand par **Amalia Lambel**

Gioan Pietro Del Bueno (1610-1657)

Sonata VII, Stravagante e per il cembalo cromatico

Salomone Rossi (1570-1630)

Suite recomposée issue de :
Sinfonie e gagliarde, Libro 1
Varie sonate, sinfonie, gagliarde, brandi, e corrente, Libro 3
Sinfonia grave à 5
Brando 2 Aria di Gio. Francesco [Gio. Battista in indices] Rubini

Correnta Terza
Sinfonia Terza detta la Cecchina
Gagliarda a 5 et a 3 si placet, detta la Massara
Sinfonia Nona
Gagliarda a 5 et a 3, si placet, detta la Norsina

Zikmund Schul (1916-1944)

2 Chassidic Dances op. 15 : Duo pour violon et violoncelle (1941/1942)
Allegro moderato

Erwin Schulhoff (1894-1942)

Symphonie 4 arrangée pour accordéon solo (1936/1937)
1^{er} mouvement
Sonata Erotica, pour voix seule
Fünf Pittoresken, 3^e mouvement In futurum

Viktor Ullmann (1898-1944)

Drei Lieder pour voix et trio à cordes (1942/1943) – traduction de l'allemand
par **Amalia Lambel**
I – *Herbst* – poète **Georg Trakl**

Ilse Weber (1903-1944)

Wiegala pour voix et accompagnement instrumental (1944)
arrangement pour voix et trio à cordes de **Julien Beautemps** (2000)

Kurt Weill (1900-1950)

La Complainte de la Seine – paroles de **Maurice Magre** (1877-1941)



MUSIQUE ET ÉCRITURE

« Musique dégénérée » (« Entartete Musik », en allemand) qualifie un vaste répertoire musical d'œuvres et de compositeurs qui ont été interdits sous le III^e Reich allemand. L'un des symboles reste l'exposition de Düsseldorf le 22 mai 1938 où Goebbels prononça son discours politique pour la préservation de la « pureté de la musique allemande ».

Le corpus immense qui nous a été donné d'entendre, nous avons souhaité le mêler, l'interroger, le mettre en résonance pour tisser un fil rouge mémoriel de tant de musiques encore inconnues du public. De Salomone Rossi à Viktor Ullmann, d'Ilse Weber à Arnold Schönberg, Paul Dessau, Anton Webern ou Paul Hindemith pour ne citer qu'eux, de ceux qui se sont exilés à ceux qui ont été assassinés, Acte[Six] explore ce continent opprimé. Des textes venant du fond d'archives de la Bibliothèque de l'Université d'Harvard à Boston et des extraits du cabaret d'Erika et Klaus Mann ont également été consultés, là où les mots disent parfois plus que la musique. Ce mélange résume le bouillonnement artistique qui pouvait exister en Allemagne au moment de l'arrivée d'Hitler comme chancelier.

Endroit de tous les possibles, la sphère culturelle germanique a vu naître ce modernisme musical exceptionnel qui a amené avec lui l'exploration de nouvelles formes et de nouvelles expérimentations que le spectacle tentera de saisir et mettre en lumière. C'est aussi pour Acte[Six] une façon de rendre hommage à ces musiques, à ces écrivaines et écrivains et à ces compositrices et compositeurs qui font entrevoir la lumière et entendre l'espoir par-delà l'horreur de toutes les oppressions.



LE CABARET, « UN ART POLITIQUE ET MUSICAL »

Les musiques interdites, ou « dégénérées », ce sont celles bannies par les nazis durant le III^e Reich. Ces œuvres de compositeurs juifs persécutés et bientôt assassinés, ces musiques teintées de jazz ou que l'on qualifiait de « bolchévisées » et dont on dénonçait l'avant-gardisme comme facteur d'affaiblissement et de corruption de l'esprit national, firent l'objet d'une exposition en 1938 à Düsseldorf, moins connue que celle consacrée à la peinture en 1937 à Munich, mais reposant sur les mêmes principes.

Ces musiques, nous avons voulu les faire entendre de nouveau, à travers la forme d'un cabaret, comme il en existait à l'époque : les Onze Bourreaux de Frank Wedekind, le Pfeffermühle (Moulin à poivre) d'Erika Mann. Car le cabaret est un art à la fois politique et musical, qui cache, derrière la légèreté de ses moyens et la dimension plaisante de ses numéros, un art profond et indémodable de la résistance. Le nôtre sera intemporel, animé par deux « mesdames Loyal » ironiques et impitoyables, sachant retourner le discours du pouvoir contre lui-même, pour lui laisser le soin de se déshonorer tout seul. On y entendra des compositeurs célèbres (Kurt Weill, Alban Berg, Paul Dessau, Paul Hindemith), d'autres honteusement méconnus (Viktor Ullmann, Ilse Weber, morts à Auschwitz ou à Terezin), des maîtres du music-hall comme Friedrich Holländer, et même des compositeurs baroques comme Salomone Rossi qui mêlait la forme musicale des psaumes polyphoniques à des paroles en hébreu.

Le génie du cabaret, c'est celui de lutter à armes inégales contre le bras armé d'un pouvoir fasciste, et c'est à cela, par-delà les œuvres vocales et instrumentales jouées, que nous voudrions rendre hommage. On y manie le détour, l'humour (car on rit, oui, mais de quel rire), l'ironie et la ruse, instruments d'un courage et d'un art pratiqués au risque de la mort. Que ces œuvres d'une éternelle beauté, d'une inouïe nouveauté, tirés d'une époque pas si ancienne, nous fournissent des modèles et nous refassent des forces pour aborder les temps qui viennent.

**« L'humour, l'ironie et la ruse,
instruments d'un courage
et d'un art pratiqués
au risque de la mort. »**

David Lescot,
metteur en scène et dramaturge

***Musiques interdites*, c'est aussi un enregistrement chez Oktav Records. Un coffret en trois CD qui réunit ces musiques oubliées, censurées par le III^e Reich allemand entre 1933 et 1945.**

« *Musiques interdites* est un disque fragment : fragment d'histoire, fragment musical, fragment formel. Pas un fragment mais des fragments : qui s'ajoutent, se superposent, s'interrogent, s'entrechoquent, s'alignent, se complètent. N'appartenant volontairement pas à un genre précis, ce triple disque entrecroise des musiques de cabaret, des musiques dodécaphoniques, des musiques baroques, des musiques juives, des musiques concentrationnaires, des musiques modernistes.

Dans cette apparente disparité formelle, ce disque raconte en fil rouge l'histoire méconnue de musiques opprimées, interdites et muselées par le III^e Reich allemand entre 1933 et 1945 parce que considérées comme "dégénérées" ("Entartete Musik"). Comme des témoins tragiques de la dictature nazie, ces musiques sont longtemps tombées dans l'oubli de même souvent que leurs compositeurs et compositrices. En fuite, exilées, déportées, assassinées, ces vies brisées se rassemblent ici, dans un fragment de l'immense Atlantide que représente ce pan de l'histoire musicale.

Cet attachement au fragment, qui raconte la violence de l'oubli et du meurtre, la dislocation ou l'éclatement, veut aussi célébrer l'extraordinaire vitalité et l'invention inouïe dont a fait preuve cette génération allemande, autrichienne, tchèque et rendre hommage à son génie : art du collage, amour de la dissonance, théorisation de la musique sérielle, expressionnisme volontairement choquant, en rupture ou subversif, réappropriation de musiques anciennes en passant par le néoclassicisme, un foisonnement formel et stylistique qui engendre un choc esthétique.

À la manière d'un *Kabarett* allemand, *Musiques interdites* est parfois construit en fracture, avec des enchaînements volontairement brutaux, dans une désinvolture apparente, mais qui lie parfois à travers différentes pièces, une thématique, un aspect tangible d'un style. Librement inspiré du Pfeffermühle – le cabaret littéraire et politique d'Erika et Klaus Mann, les deux enfants aînés de Thomas Mann –, et du recueil de nouvelles *Quand les lumières s'éteignent* d'Erika Mann, le disque est un hymne à la liberté formelle face à la tyrannie, une ode à la joie face à l'obscurantisme. Mais face à l'horreur, comment faire un objet d'art qui raconte l'ignominie ?

Musiques interdites est construit comme un film sans image : parce que la musique est un art pour ainsi dire "hors champ", qui ne voit pas et qui ne montre pas, elle décentre l'épicentre : elle invoque plus qu'elle ne désigne. Tel un palimpseste, elle superpose deux plans en un : celui de la musique elle-même et l'image de la réminiscence qui nous fait entrevoir le réel qu'elle

évoque ou auquel elle renvoie. Peut-être prophètes d'une Europe en enfer, ces compositeurs ont écrit parfois dans l'ignominie contre l'ignominie : au lieu de disparaître, leurs musiques éclairent et rendent visible en se rendant visibles.

Enfin, organisé en trois temps comme trois disques, *Musiques interdites* évoque trois états qui traversent la poétique et les thèmes de ce disque (Allein, Herbst et Traum) et qui évoquent l'exil, le temps et le sommeil. Zone de relâchement du temps et de la fragmentation du conscient, le rêve suggère une succession hétérogène formelle et le morcellement de l'esprit quand l'exil appelle l'abandon au vague à l'âme, le déracinement (*entfernt* en allemand, c'est-à-dire plus précisément "sans racine"), l'arrachement d'une vie vers une autre.

L'automne (*Herbst*) raconte quant à lui le cycle immuable des saisons. Sorte de pendule, la saison est coincée dans un temps et dans une histoire qui se répète. Prophétique et allégorique, immuablement vouée à revenir à l'infini, elle invite à penser notre présent au regard de ce proche passé et sonne comme un avertissement symbolique dans les temps troublés que nous traversons. Quand l'horreur nous éloigne de la poésie, ces musiques interdites ne seraient-elles pas un rempart et un rappel mémoriel contre le retour de l'ignominie ? »

Samuel Hengebaert,
directeur musical

Avec l'aimable autorisation d'Oktav Records.



LE MÉMORIAL DE CAEN

Voulu par Jean-Marie Girault, Maire de Caen pendant 30 ans et témoin précieux des événements du 6 juin 1944, le Mémorial de Caen, depuis son ouverture en 1988, n'a cessé de s'agrandir et de se développer.

Construire le continuum historique des « Mémoires de guerres » et offrir une vision globale du XX^e siècle, telle est l'ambition chaque jour renouvelée. Guerres mondiales, musée global : ainsi pourrait être caractérisé le projet scientifique du Mémorial.

S'éloigner d'une périodisation européocentrique et être capable de procéder à l'interconnexion des temps historiques mondiaux pour offrir une compréhension des enchevêtrements des événements : voilà le musée global que souhaite être le Mémorial de Caen.

Loin de rendre l'histoire compliquée, cette approche permet à chacun de se l'approprier, car l'élément de médiation reste l'objet par lequel le visiteur rentre dans le temps historique.

Le Mémorial reçoit plus de 500 000 visiteurs par an, dont plus de 100 000 scolaires qui bénéficient des pratiques pédagogiques des plus innovantes, d'ateliers de formation et rencontres.

Le Mémorial est géré par un modèle économique unique de type entrepreneurial. Son indépendance financière et son agilité lui permettent de nouer des partenariats européens et internationaux et d'être dans une dynamique de croissance.



VARIAN FRY, LES CHEMINS DE L'EXIL

Une exposition à voir au Mémorial de Caen, jusqu'au 4 janvier 2026.



En août 1940, alors que la France de Vichy a fait le choix de collaborer avec l'Allemagne nazie, Varian Fry, un journaliste new-yorkais, débarque à Marseille, mandaté par une organisation humanitaire, l'Emergency Rescue Committee. Il arrive avec une liste de deux cents noms d'artistes et d'intellectuels européens antinazis, trois mille dollars en poche et une mission : obtenir des visas rapidement pour qu'ils puissent quitter la France. Une course contre la montre s'engage...

Parmi les candidats à l'exil, on trouve Hannah Arendt, Marc Chagall, Alma Mahler, André Breton, André Masson, Wifredo Lam et bien d'autres.

Cette exposition est produite à partir d'une exposition originale du Mémorial de la Shoah.

LES RÉPÉTITIONS DU MERCREDI

Glissez-vous pendant 30 minutes en après-midi dans l'obscurité de la grande salle du théâtre pour assister à une répétition en cours sur le plateau !

mercredi 12 novembre, horaire à venir

réserve dans la limite des places disponibles sur theatre.caen.fr

AVANT-SPECTACLE

Quelques clés pour appréhender le spectacle avec Clément Lebrun, journaliste et musicologue.

jeudi 13 novembre, à 19h

dans les foyers

BORD DE SCÈNE

Échangez avec l'équipe artistique à l'issue du spectacle.

vendredi 14 novembre

dans la grande salle

CÔTÉ LUX

Prolongez le spectacle avec la projection du film *Lili Marleen* de Rainer Werner Fassbinder (1981) au Cinéma LUX

lundi 17 novembre, à 20h30

entrée libre pour les abonnés du théâtre de Caen sur présentation de leur carte d'abonné ou du billet du spectacle, dans la limite des places disponibles

réserve conseillée sur cinemalux.org.

Acte[Six]

Collectif d'artistes créé par Samuel Hengebaert en 2020, Acte[Six] réunit chanteuses et chanteurs, instrumentistes, dramaturges, metteuses et metteurs en scène dans le but de créer des spectacles musicaux originaux.

Soucieux de développer de nouvelles formes de concerts, Acte[Six] s'entoure des plus grands artistes (Eléonore Pancrazi, Axelle Saint-Cirel, Edwin Crossley Mercer, Lucile Richardot, Maïlys de Villoutreys, Adam Laloum, Hélène Desaint, David Lescot, etc.) pour imaginer des projets musicaux innovants, contemporains et subversifs.

Spécialisé dans les projets transversaux, Acte[Six] met en conversation et résonance différentes esthétiques et époques musicales au sein d'un même spectacle autour de sujets d'actualité musicale, historique, sociétale. Acte[Six] met en valeur ses artistes avec des programmes sur mesure, défend des répertoires oubliés, favorise l'émergence de musiques peu entendues en les rendant visibles aux yeux et aux oreilles de tous.

Acte[Six] développe son activité autour de trois axes principaux : la production de spectacles ; un label discographique, Oktav Records ; un festival, *Les Moments Musicaux de Gerberoy*.

Samuel Hengebaert direction musicale



© Titouan Massé

Artiste curieux et éclectique, Samuel Hengebaert altiste et spalliste est un musicien avide de rencontre et partage. Après des études d'alto moderne au prestigieux Conservatoire National Supérieur de Musique de Lyon, il se dirige définitivement vers la musique ancienne en poursuivant ses études au CNSMD de Paris en violon baroque.

Depuis, il est amené à jouer dans le monde entier au sein de grands ensembles de musique baroque comme l'Ensemble Correspondances, l'Ensemble Pygmalion, les Talens Lyriques, les Folies Françaises, Akademie für Alte Musik, Insula Orchestra, Le Poème Harmonique, La Chapelle Rhenane, etc. Il défend également un répertoire chambriste et s'engage dans des ensembles comme l'Escadron volant de la Reine, ou l'Ensemble Desmarest et est invité dans de nombreux festivals (Chaise-Dieu, Saintes, Aix-en-Provence, Montpellier-Radio-France, Ambronay, Barokkfest à Trondheim, Tokyo cityhall, Carnegie Hall).

Depuis sa rencontre en 2010 avec Sigiswald Kuijken, Samuel Hengebaert a mis le *violoncello da spalla* (violoncelle d'épaule) au centre de son travail. Instrument rare, il lui permet de découvrir le répertoire pour violoncelle qu'il joue en récital avec le claveciniste Ronan Khalil. Samuel Hengebaert joue une spalla de Jean-Paul Boury fait pour lui en 2016. Il crée Acte[Six] en 2020 avec Ronan Khalil et le label Oktav Records. Il est aussi directeur artistique du *Festival de Moments Musicaux* de Gerberoy dans l'Oise.

David Lescot

mise en scène, dramaturgie



© Tristan Jeanne-Valès

Auteur, metteur en scène, compositeur et musicien, David Lescot cherche à créer des formes impures où son écriture se mêle à la musique, au chant, à la danse, et à toutes sortes de documents authentiques ou poétiques.

Sa pièce *Un homme en faillite* reçoit le *Prix de la Critique de la meilleure création en langue française 2007*. L'année suivante, il crée *La Commission centrale de l'Enfance* à la Maison de la Poésie à Paris. Le spectacle se joue plusieurs saisons dans de nombreux pays et remporte en 2009 le *Molière de la révélation théâtrale*. En 2012, il écrit, met en scène et compose la musique de la pièce *Le Système de Pongji*. Le cinéaste Dante Desarthe l'adapte pour la télévision (Arte) en 2014. Puis David Lescot la remonte en 2019 à Pékin avec une distribution chinoise.

En 2012, il est également au *Festival d'Avignon* pour *33 tours*, dans le cadre du *Sujet à Vif* (*Festival d'Avignon – SACD*), avec le danseur et chorégraphe Delavallet Bidiefono. Le spectacle sera développé et recréé sous le titre *45 tours* au *Festival Mettre en scène* au TNB de Rennes, avant une longue tournée. Il a monté les opéras *The Rake's Progress* de Stravinsky à Lille, *Il Mondo Della Luna* de Haydn à la MC93-Bobigny avec l'Atelier lyrique de l'Opéra Bastille, puis en 2014 *La Finta Giardiniera* de Mozart à Lille et Dijon, sous la direction musicale d'Emmanuelle Haïm, et *Djamileh* de Bizet avec l'Opéra de Rouen et le CDN de Caen. En 2015, il aborde le thème des survivants du ghetto de Varsovie avec la pièce de théâtre *Ceux qui restent*. En 2017, il met en scène *La Flûte enchantée* de Mozart, accueillie au théâtre de Caen, à l'Opéra de Dijon et à l'Opéra de Limoges.

En 2020, il met en scène l'opéra *Les Châtiments* de Brice Pauset, inspiré de Kafka. Il écrit le livret et met en scène l'opéra *Trois contes*, commandé par l'Opéra de Lille, et dont la musique est composée par Gérard Pesson (création mars 2019). L'œuvre remporte le prix de la critique de la *Meilleure création musicale 2019*. En 2022, il met en scène *Mozart, une journée particulière*, à la Seine musicale, avec l'orchestre Insula Orchestra de Laurence Équilbey, et les dessins de Sagar Forniès. Il est associé avec le Théâtre de la Ville. Ses textes sont traduits et joués à l'étranger dans de nombreuses langues et publiés aux Éditions Actes Sud-Papiers.

Éléonore Pancrazi

mezzo-soprano



© Titouan Massé

Née en Corse dans une famille de mélomanes, Éléonore Pancrazi commence la musique dès son jeune âge par l'apprentissage du violon et du piano. C'est à l'âge de seize ans qu'elle s'inscrit au Conservatoire Henri Tomasi d'Ajaccio dans la classe de chant de Véronique Giacomoni. Élève douée, elle intègre plus tard l'École normale de musique Alfred-Cortot de Paris et se forme aux côtés d'Isabel Garcisanz pour le chant et de Mireille Larroche pour la production scénique. Elle y obtient plus tard son diplôme à l'unanimité avec les félicitations du jury. En parallèle, elle se présente à de nombreux concours et compétitions dont elle remporte les prestigieuses distinctions : 3^e prix puis 1^{er} prix dans la catégorie « Opérette » au *Concours de Béziers*, 2nd prix au *Concours international de Chant de Marmande* dans la catégorie « mélodie française », *Prix spécial* décerné par l'association Les Maîtres du chant (UPMCF), 2^e prix du *Concours International des Jeunes Chanteurs Lyriques de Nîmes* et du *Concours Cesti de musique ancienne* à Innsbruck. Ces multiples victoires lui permettent notamment d'intégrer l'Académie du *Festival d'Aix en Provence* en résidence de Mélodie française, le Studio de l'Opéra de Lyon, puis l'Académie de l'Opéra-Comique de Paris, à l'âge de 24 ans.

Sur scène, Éléonore Pancrazi s'illustre d'abord dans les rôles de Zerlina (*Don Giovanni*), Berta (*Le Barbier de Séville*) et Papagena (*La Flûte Enchantée*) au *Festival Les Nuits d'été de Corté*. Elle incarne également Chérubin dans *Les Noces de Figaro* (Mozart) à l'Opéra de Clermont-Ferrand, l'Enfant dans *L'Enfant et les Sortilèges* (Ravel) à l'Opéra national de Lorraine, *Carmen* (Bizet) au Yomiuri Hall de Tokyo, Louise dans *Les Mousquetaires au Couvent* à l'Opéra de Toulon, mais encore Didon dans *Didon et Enée* (Purcell), Concepción dans *L'Heure Espagnole* (Ravel) et Barbarina dans *Les Noces de Figaro* (Mozart), entre autres.

Participant à diverses productions et masterclasses, elle a notamment travaillé avec Ludovic Tégier, François Le Roux, Dame Felicity Lott, Inva Mula, Ian Bostridge, Christiane Eda-Pierre et les chefs Janine Reiss, Jeff Cohen, Christophe Rousset, René Jacobs, William Christie et Marc Minkowski.

Lucile Richardot

mezzo-soprano



© Franck Feruille

Lucile Richardot explore d'abord sa voix par les chœurs d'enfants : aux Petits Chanteurs à la Croix de Lorraine d'Épinal, puis à la Maîtrise de Notre-Dame de Paris. Elle conserve le lien à la musique ancienne en créant son ensemble Tictactus avec Stéphanie Petibon et Olivier Labé aux théorbes, ainsi que la dimension sacrée en tant que soliste pour des oratorios. Elle monte sur scène (parmi les chœurs) en 2008 avec *Cadmus et Hermione* de Lully mis en scène par Benjamin Lazar avec *Le Poème Harmonique* de Vincent Dumestre et l'année suivante, elle crée le rôle de la première Tante dans l'opéra *Yvonne, Princesse de Bourgogne* de Philippe Boesmans au Palais Garnier. Son travail avec John Eliot Gardiner (et son Orchestre Révolutionnaire et Romantique) sur les trois opéras de Monteverdi confirme sa carrière internationale, en tournée en 2017, la menant l'année suivante au Carnegie Hall de New York dans un programme Berliozien avec Antoine Tamestit à l'alto. Elle débute à La Scala de Milan en 2019 en continuant sa collaboration avec Gardiner, en tant que Junon et Ino (*Semele* de Haendel). Son travail se poursuit sur la voie des collaborations avec des ensembles renommés : Les Arts Florissants, Correspondances, Pygmalion.

En 2017, elle est une inoubliable Reine de la Nuit dans *Le Ballet Royal de la Nuit*, production phare du théâtre de Caen et grand succès public et médiatique. Elle aborde *Le Chant de la Terre* de Mahler, en version de chambre (arrangement de Reinbert de Leeuw), au *Festival de Saintes* 2019. Après les nombreuses annulations en temps de Covid, elle prend le rôle de Geneviève (*Pelléas et Mélisande* de Debussy) dans la mise en scène d'Éric Ruf, à Rouen et au Théâtre des Champs-Élysées. Elle poursuit les explorations de rôles les deux années suivantes, avec Cornelia (*Giulio Cesare* de Haendel pour les débuts en fosse de Philippe Jaroussky), Hippolyta (*Le Songe d'une nuit d'été* de Britten) à Rouen, puis *Les Mamelles de Tirésias* et *Le Rossignol* (Poulenc et Stravinsky) en diptyque au TCE. Après *Cupid and Death* de Locke aux Bouffes du Nord et au théâtre de Caen, elle aborde également La Pythonisse dans *David et Jonathas* de Marc-Antoine Charpentier, mis en scène par Jean Bellorini dans la nouvelle production du théâtre de Caen, puis au TCE, à l'Opéra National de Nancy-Lorraine et à l'Opéra de Lille. Elle participe à une autre grande co-production : *L'Uomo Femina* de Baldassare Galuppi à l'Opéra de Dijon, au théâtre de Caen et à l'Opéra royal de Versailles. Elle débute dans *Dialogues des Carmélites*, dans le rôle de Madame de Croissy, en revenant à Rouen en janvier 2025. Peu après, elle est *Artiste Lyrique de l'année* aux *Victoires de la musique classique*.

théâtre de Caen

135 bd Maréchal-Leclerc
14007 Caen cedex 1

02 31 30 48 20
theatre.caen.fr

Directeur du théâtre de Caen : Patrick Foll > p.foll@caen.fr

Directeur-adjoint du théâtre de Caen : Ludwig Chenay > L.chenay@caen.fr

Chargée des relations presse et numériques :

Émilie Chansel > e.chansel@caen.fr / 02 31 30 48 26 / 06 13 03 54 33

Presse nationale : Opus 64 / Christophe Hellouin > c.hellouin@opus64.com / 06 32 32 22 96



Le théâtre de Caen est scène conventionnée
d'intérêt national « art et création
pour le lyrique ».